

**STRATÉGIE DE CONFORMITÉ  
AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE  
DE DROITS D'ÉMISSION  
DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)**



## **INTRODUCTION**

1 En vertu du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants*  
2 *dans l'atmosphère* (RDOCECA)<sup>1</sup> et du *Règlement concernant le système de plafonnement et*  
3 *d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RSPÉDE)<sup>2</sup>, Énergir, s.e.c. (Énergir) doit  
4 déclarer annuellement ses émissions de gaz à effet de serre (GES) assujetties et remettre au  
5 gouvernement du Québec une quantité de droits d'émission équivalente à ses émissions de GES  
6 déclarées au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre suivant la fin de chaque période de conformité de trois  
7 ans.

8 Ainsi, Énergir a pu rencontrer ses obligations pour les périodes de conformité 2015-2017 et  
9 2018-2020, conformément aux stratégies autorisées par la Régie de l'énergie (Régie) et en  
10 adoptant des stratégies d'achats de droits d'émission dans le meilleur intérêt de ses clients  
11 assujettis au tarif du service SPEDE, le tout dans un contexte où les prix des droits d'émission se  
12 sont situés près du prix plancher des ventes aux enchères.

13 Or, le contexte de marché a évolué rapidement au cours de l'année 2021 et les prix des unités  
14 d'émission vendues dans les ventes aux enchères trimestrielles ou sur le marché secondaire ont  
15 subi des hausses successives très importantes. Ceci a amené Énergir à analyser différentes  
16 stratégies d'achats alternatives à celle retenue par la Régie pour la période de conformité  
17 2024-2026 dans sa décision D-2020-158 (R-4119-2020)<sup>3</sup>.

18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 [REDACTED]

---

<sup>1</sup> [RDOCECA](#).

<sup>2</sup> [RSPÉDE](#).

<sup>3</sup> [D-2020-158, paragr.108 à 110](#).

1 Après un rappel des stratégies d'achats autorisées par la Régie à la section 1 du présent  
2 document, la section 2 fait état du contexte de marché, suivie de la section 3 qui présente les  
3 prévisions des prix des droits d'émission à l'horizon 2026 selon différents scénarios. La section 4  
4 fait état des résultats des stratégies alternatives analysées et la section 5 présente certaines  
5 contraintes à prendre en considération pour la réalisation des stratégies alternatives. Finalement,  
6 la conclusion présente la stratégie révisée proposée par Énergir.

## **1 STRATÉGIES D'ACHATS AUTORISÉES PAR LA RÉGIE**

1 Dans sa décision D-2019-050 (R-4028-2017)<sup>4</sup>, la Régie a approuvé la stratégie d'achats pour la  
2 période de conformité 2021-2023, [REDACTED], alors que pour  
3 la période de conformité 2024-2026, la stratégie d'achats approuvée par la Régie dans sa  
4 décision D-2020-158<sup>5</sup> se caractérise par [REDACTED]

5 [REDACTED]

6 Le tableau 1 présente l'état de la couverture des émissions de GES par rapport aux stratégies  
7 d'achats autorisées par la Régie au 31 décembre 2021, pour chacune des périodes de  
8 conformité.

---

<sup>4</sup> [D-2019-050, paragr. 55.](#)

<sup>5</sup> [D-2020-158, paragr. 108 à 110.](#)

**CETTE PAGE EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL  
(INCLUANT LE TABLEAU 1)**

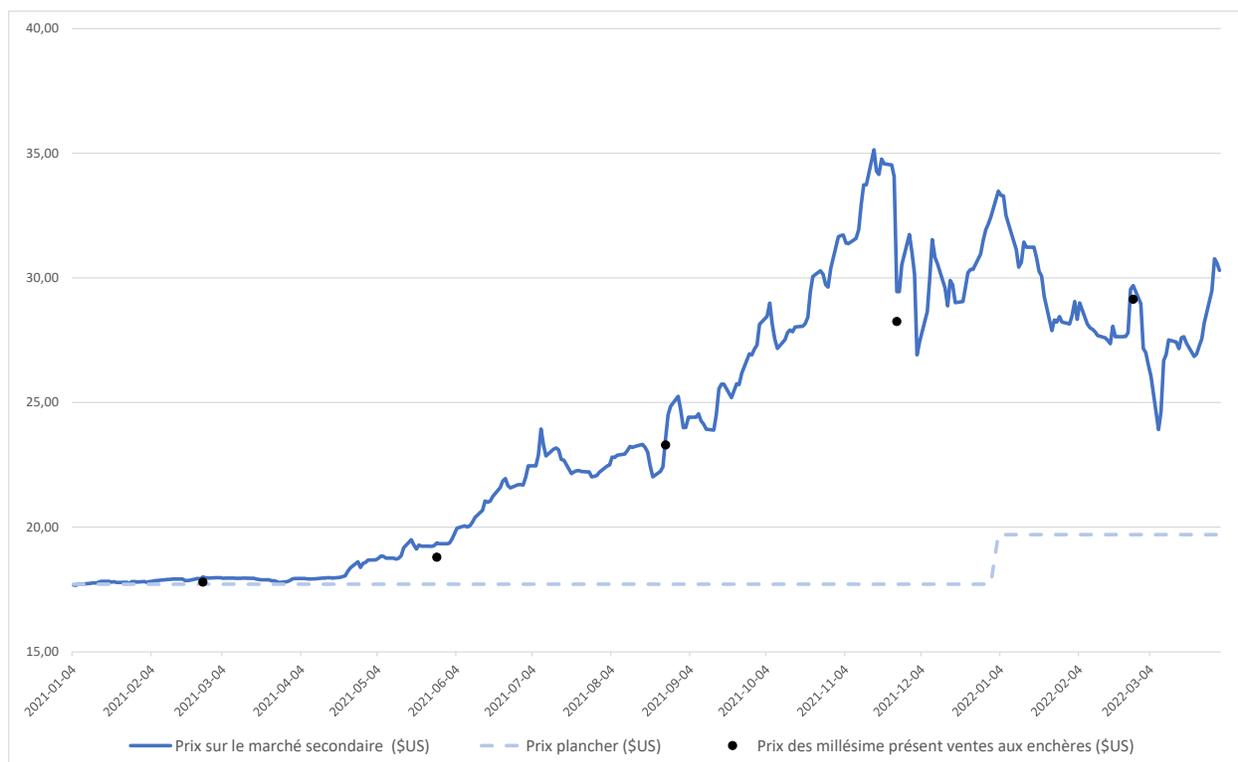
**CETTE PAGE EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

## 2 CONTEXTE DE MARCHÉ

1 Le contexte de marché a évolué très rapidement depuis mai 2021, où les prix moyens sur le  
 2 marché secondaire sont passés de 19,06 \$US à 30,08 \$US en décembre 2021, alors que le prix  
 3 plancher des ventes aux enchères se situait à 17,71 \$US comme l'illustre le graphique 1. Au  
 4 cours du premier trimestre de l'année 2022, les prix sont demeurés élevés avec un prix moyen  
 5 de 28,69 \$US, et ce, malgré de fortes turbulences causées notamment par le déclenchement de  
 6 la guerre en Ukraine.

**Graphique 1**

### Évolution des prix des unités d'émission en 2021 et 2022 (\$US)



7 Les prix finaux des ventes aux enchères ont également suivi la même tendance durant l'année  
 8 2021, de sorte que les prix sont passés de 17,80 \$US<sup>7</sup>, à 18,80 \$US<sup>8</sup>, à 23,30 \$US<sup>9</sup> puis à

<sup>7</sup> [Résultats de la vente aux enchères de février 2021.](#)

<sup>8</sup> [Résultats de la vente aux enchères de mai 2021.](#)

<sup>9</sup> [Résultats de la vente aux enchères d'août 2021.](#)

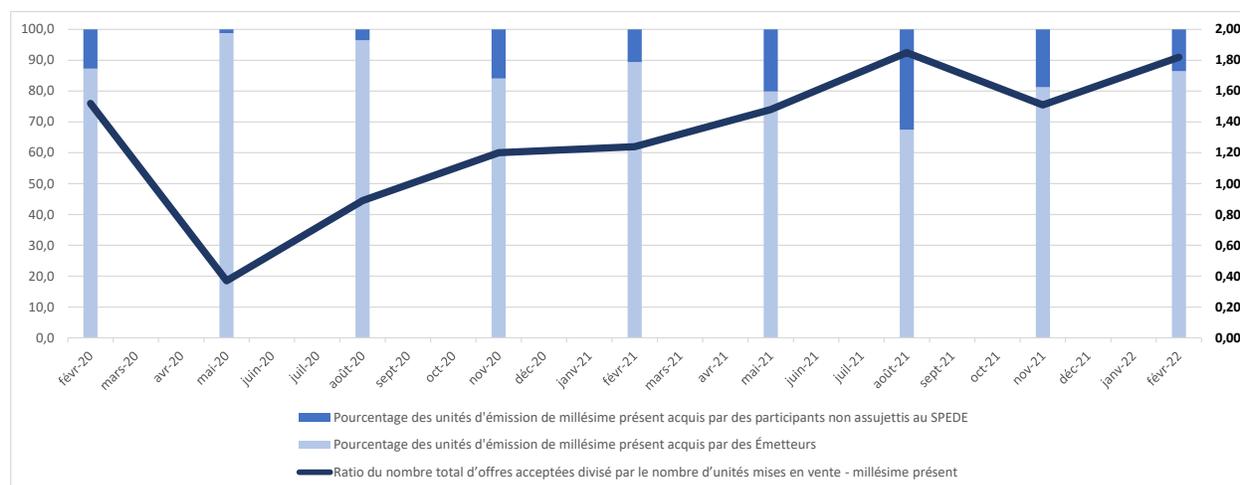
1 28,26 \$US<sup>10</sup> lors des enchères de février à novembre 2021 respectivement. La tendance à la  
 2 hausse s'est poursuivie en 2022 alors que la vente aux enchères de février 2022 a déterminé un  
 3 prix de 29,15 \$US<sup>11</sup> pour le millésime présent.

4 La présence de plus en plus grande de participants qui ne sont pas des émetteurs assujettis à la  
 5 réglementation du SPEDE au Québec ou en Californie serait la raison principale de cette  
 6 croissance rapide et soutenue des prix dans le marché. En effet, la plus grande stabilité politique  
 7 et juridique en faveur de la lutte contre les changements climatiques au Canada et aux États-Unis  
 8 semble avoir créé des conditions plus favorables pour attirer ces nouveaux acteurs du marché,  
 9 notamment ceux du marché financier.

10 Quoiqu'Énergir ne soit pas en mesure de connaître les participants impliqués dans des  
 11 transactions sur le marché secondaire, l'indicateur de la proportion des unités d'émission  
 12 achetées par des émetteurs publié après chacune des ventes aux enchères présentées au  
 13 graphique 2 est très révélateur de cette situation.

## Graphique 2

**Évolution du pourcentage des unités d'émission de millésime courant achetées par des émetteurs et ratio du nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente pour les ventes aux enchères de 2020 et 2021<sup>12</sup>**



<sup>10</sup> [Résultats de la vente aux enchères de novembre 2021.](#)

<sup>11</sup> [Résultats de la vente aux enchères de février 2022.](#)

<sup>12</sup> [Résultats des ventes aux enchères en 2020, 2021 et 2022, millésimes courants.](#)

1 En effet, alors que le pourcentage des unités d'émission acquis par les émetteurs assujettis au  
2 SPEDE était en moyenne de 91,7 % en 2020 (échelle de gauche), il est passé à 79,5 % en 2021,  
3 illustrant à l'inverse que les participants qui ne sont pas assujettis au SPEDE ont pu acquérir en  
4 moyenne 8,3 % des unités mises en vente en 2020 et 20,5 % des unités mises en vente en 2021  
5 (illustré par la partie foncée des bâtonnets du graphique).

6 Puisque les achats réalisés par les participants qui ne sont pas des émetteurs assujettis au  
7 SPEDE n'ont pas été accompagnés d'une baisse équivalente de la demande provenant des  
8 émetteurs assujettis au SPEDE, il en a résulté une croissance globale du ratio du nombre total  
9 d'offres acceptées<sup>13</sup> divisé par le nombre d'unités mises en vente, passant en moyenne de 1,0  
10 en 2020 à 1,5 en 2021 et même à 1,8 en février 2022, comme illustré par la ligne continue au  
11 graphique 2, alimentant la hausse des prix illustrée au graphique 1.

12 Ainsi, cette évolution du contexte en 2021 et jusqu'à maintenant en 2022 suscite plusieurs  
13 questions, notamment à l'égard de la stratégie d'achats à prioriser pour la période de conformité  
14 2024-2026, alors que les prix des unités d'émission ont évolué de façon très différente de celle  
15 qui était anticipée au moment où la Régie a rendu sa décision D-2020-158 en novembre 2020.

16 Pour en analyser les impacts, la prochaine section présente une mise à jour des prévisions des  
17 prix des unités d'émission à l'horizon 2026.

---

<sup>13</sup> Les offres acceptées font référence à des offres valides selon la réglementation, mais elles n'ont pas nécessairement été comblées à 100 %.

### **3 PRÉVISIONS DES PRIX DES UNITÉS D'ÉMISSION À L'HORIZON 2026**

1 Dans ce nouveau contexte, il est pertinent de déterminer si les hausses de prix observées  
2 récemment sont susceptibles de se maintenir à l'horizon 2026 et quels seraient les impacts  
3 potentiels sur le coût global de conformité pour la période 2024-2026.

4 Pour répondre à cette question, Énergir a fait appel à ses fournisseurs California Carbon.info  
5 (CCI) et ClearBlue Markets (CBM) afin d'obtenir des prévisions des prix des unités d'émission  
6 pour la période 2022 à 2026. Les prévisions des prix en \$US selon les différents scénarios sont  
7 présentées au tableau 2 ainsi qu'aux graphiques 3 et 4.

**Tableau 2**  
**Prévisions des prix des unités d'émission (\$US)<sup>14</sup>**

**LE TABLEAU 2 EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL**

---

<sup>14</sup> [REDACTED]

**CETTE PAGE EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL  
(INCLUANT LES GRAPHIQUES 3 ET 4)**

1 Ainsi, l'objectif n'est pas de choisir lequel de ces scénarios a la plus grande probabilité de se  
2 réaliser, mais plutôt d'analyser les impacts de ces différents scénarios sur les coûts globaux de  
3 conformité et de tirer des conclusions sur les tendances générales qui pourront guider le choix  
4 de la stratégie d'achats à privilégier par Énergir pour la période de conformité 2024-2026.

5 Aux fins d'analyse des scénarios, les prix en \$US ont été convertis en \$CAN, comme présentés  
6 au tableau 4 selon les taux de change présentés au tableau 3.

**Tableau 3**  
**Prévisions du taux de change (\$CAN/\$US)**

	2022	2023	2024	2025	2026
Prévisions du taux de change	1,28	1,28	1,29	1,29	1,29

**Tableau 4**  
**Prévisions des prix des unités d'émission (\$CAN)**

**LE TABLEAU 4 EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL**

7 [REDACTED]  
8 [REDACTED]  
9 [REDACTED]

10 Une fois les prévisions des prix mises à jour à l'horizon 2026, la section 4 présente l'analyse des  
11 stratégies d'achats alternatives et les résultats.

**CETTE PAGE EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

**CONCLUSION**

1 Énergir suit de près l'évolution du marché du carbone conjoint au Québec et en Californie et est  
2 soucieuse de rencontrer ses obligations en regard du SPEDE en adoptant les stratégies d'achats  
3 qui permettent de limiter l'impact sur la facture de ses clients et sur la position concurrentielle du  
4 gaz naturel.

5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]  
7 [REDACTED]  
8 [REDACTED]  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]

**Énergir demande à la Régie :**

- d'approuver la révision proposée à la stratégie d'achats autorisée pour la période de conformité 2024-2026; et
- d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations déposées sous pli confidentiel.